**Plan de la session**

Session 2.1.2 (Mises à jour des connaissances sur la Convention de Budapest – Accès aux éléments de preuve dans le « cloud » et Protocole additionnel)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Leçon 2.1.2 (Mises à jour des connaissances sur la Convention de Budapest – Accès aux éléments de preuve dans le cloud et Protocole additionnel) | | Durée : 60 Minutes |
| **Ressources nécessaires:**   * PC/ordinateur portable sur lequel sont installées des versions logicielles compatibles avec les matériels préparés. * Projecteur et écran mural. * Accès à Internet (si possible). * Papiers et stylos pour les participants. | | |
| **Objectif de la session:**  L'objectif de cette session est de présenter l’objet du cours, le programme et les domaines qui seront abordés. | | |
| **Objectifs:**  Les objectifs du cours sont les suivants:   * Faire le point sur le champ d’application de la Convention de Budapest * Énumérer les principaux problèmes rencontrés pour accéder aux preuves électroniques sur le « cloud » * Expliquer les solutions qui sont actuellement mises en œuvre dans le contexte de la législation internationale | | |
| **Indications destinées au formateur**  Cette présentation devrait fournir des informations actualisées sur des faits saillants récents concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (STE n° 185) et les projets de renforcement des capacités organisés par le Conseil et mis en œuvre par le bureau C-PROC.  Elle devrait également donner lieu à une présentation des faits saillants récents dans le domaine des actes criminels liés à la cybercriminalité. | | |
| **Contenu de la session** | | |
| **Numéros des diapositives** | **Contenu** | |
| 1 à 3 | Les premières diapositives définissent la structure et les objectifs de cette session. Les participants auront la possibilité de poser des questions préliminaires sur ces deux points. | |
| 4 - 5 | Cette diapositive fournit des informations sur les principaux défis contemporains concernant l’interprétation et la mise en œuvre pratique d'un droit matériel, procédural et international dans le domaine de la cybercriminalité. | |
| 6 | Cette diapositive fournit des informations sur la Convention de Budapest, sa mise en œuvre et ses articles. Les formateurs devraient avoir sous la main le texte de la Convention ainsi que les notes explicatives. | |
| 7 | Champ d’application de la Convention. Plus de 130 pays l’ont ratifiée, signée ou sont en train de la mettre en œuvre de différentes façons. | |
| 8 | Diapositive sur le champ d'application de la Convention. Les comportements criminels, les outils de procédure et les articles de la Convention relatifs à la coopération internationale sont présentés sous une forme qui met l’accent sur le besoin d'harmonisation. | |
| 9 | Cette diapositive présente les défis posés par les éléments de preuve dans le « cloud » et l’informatique dématérialisée (« cloud ») et le rôle de la Convention sur la Cybercriminalité dans ce contexte. | |
| 10 - 11 | Les diapositives présentent l'organisation et les travaux du Groupe sur les Preuves dans le cloud du T-CY, notamment les questions qui ont été identifiées et pour lesquelles T-CY devrait, dans la mesure du possible, recommander une solution. | |
| 12 | Cette diapositive fournit des informations sur la comparaison entre les données sur les abonnés, le trafic et le contenu. | |
| 13 | Cette diapositive fournit des informations sur l'entraide judiciaire et les problèmes actuels qu’il faut résoudre pour parvenir à une coopération continue et efficace en matière de cybercriminalité. | |
| 14 - 15 | Diapositive sur la « disparition du lieu » Le formateur devrait être familiarisé avec les défis présentés lors des réunions du T-CY à cet égard et les solutions mises en œuvre jusqu'à présent par différentes juridictions nationales. | |
| 16 - 18 | Ces diapositives permettent de mieux comprendre la coopération entre les secteurs public et privé ; il s’agit dans ce cas de la coopération entre les autorités de justice pénale compétentes et les fournisseurs de services internet. Différents aspects sont envisagés dans ce domaine, comme la présence du FAI, l'offre de services ainsi que la communication volontaire de données sur les abonnés et le trafic par les FAI dans certains pays (ou non), etc.  Les données statistiques de 2015 concernant plusieurs entreprises et pays sont également fournies. | |
| 19 - 20 | Les diapositives abordent la question des procédures d'urgence au regard de l'entraide judiciaire, de la coopération directe et de la protection des données et d'autres garanties. | |
| 21 - 28 | Ces diapositives présentent les solutions identifiées par le Groupe sur les Preuves dans le cloud du T-CY, notamment une entraide judiciaire plus efficace, une note d'orientation sur l'article 18 de la Convention de Budapest, des règles nationales sur les injonctions de produire, une coopération avec les prestataires ainsi que des mesures pratiques et les protocoles additionnels à la Convention de Budapest. | |
| **Exercices pratiques**  Il n'y a pas d'exercices pratiques obligatoires. | | |
| **Évaluation/Contrôle des connaissances**  Aucune évaluation formelle n'a été préparée pour cette session. Le formateur compte sur une participation active des participants. | | |